



Hiver 2008

**Une campagne d'Amnistie
internationale Canada francophone**



La Chine, un pays

- ... avec des traditions millénaires
- ... aux mille proverbes et légendes
- ... composé de 56 groupes ethniques différents
- ... avec une croissance économique de plus de 10%
- ... mais possédant le record d'exécution dans le monde

Amnistie internationale est préoccupée par la régression en matière de respect des droits humains à l'approche des Jeux olympiques de 2008. **Malgré les engagements des autorités chinoises, de graves atteintes aux droits humains continuent d'être commises en Chine.**

Notre campagne se concentrera sur quatre thèmes : l'abolition de la [peine de mort] et de la [détention arbitraire], l'arrêt du harcèlement des [défenseurs des droits humains] et de la [censure] tous médias confondus.

La Chine et le mouvement olympique ont une responsabilité commune

Amnistie internationale appelle le Comité international olympique (CIO) à assumer cette responsabilité et l'exhorte, ainsi que l'ensemble du mouvement olympique, en solidarité avec les membres d'Amnistie internationale dans le monde entier et les militantes et militants chinois des droits humains, à faire pression sur le gouvernement chinois pour qu'il mette en œuvre des réformes d'ici les Jeux olympiques de 2008.

Dans ce matériel, vous trouverez des actions militantes de tous genres à faire et à organiser. Exhorte les autorités chinoises et le CIO à agir! **Les droits humains sont en jeu(X)**. Il est encore temps!

Pourquoi cette campagne à l'occasion des Jeux olympiques?

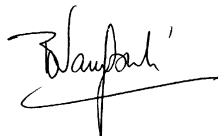
La Chine elle-même a pris l'engagement en 2001 d'améliorer les droits humains quand elle s'est portée candidate. Et **le CIO a fait sienne de ces engagements lorsqu'il a finalement choisi Beijing.**

Et, on peut lire dans la Charte olympique qu'il est important « **de préserver la dignité humaine** » lors de l'organisation et de la tenue des Jeux.

Envoyez un message d'espoir aux autorités chinoises.

Signez la bannière pour les droits humains que vous pouvez commander au secrétariat en envoyant un courriel à olympiades2008@amnistie.ca. (1 bannière gratuite par groupe d'Amnistie)

Pour que les Jeux olympiques laissent un héritage positif, ENVOYEZ UN MESSAGE D'ESPOIR aux autorités chinoises sur une bannière pour leur dire qu'il est temps d'agir. Elles seront déposées à l'ambassade chinoise à Ottawa en juin prochain et ensuite envoyées à Londres pour créer une immense bannière avec des messages provenant de partout dans le monde.



Béatrice Vaugrante
Directrice générale
bvaugrante@amnistie.ca



Colette Lelièvre
Coordinatrice
campagnes et actions
clelievre@amnistie.ca



PEINE DE MORT



« Nous ne pouvons faire reposer sur la peine de mort tout notre espoir de réduire la criminalité. Nous pouvons combattre l'augmentation de cette criminalité par beaucoup d'autres moyens [...] Cette idée est aussi conforme à la tendance mondiale, qui est à l'allègement progressif des peines. En conséquence, les peines les plus sévères doivent être réservées à un petit nombre de crimes graves. »

Liu Jiachen, ancien vice-président de la Cour populaire suprême, 15 mars 2007

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.
Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



La Chine exécute chaque année davantage de condamnés que tous les autres pays réunis. Sur la base des informations rendues publiques, Amnistie internationale a estimé

qu'au moins 1 010 personnes avaient été exécutées et 2 790 condamnées à mort en 2006. Cependant, ces chiffres sont certainement bien en dessous de la réalité. Dernièrement, un juriste chinois a estimé le nombre d'exécutions à environ 8 000 par an. Les condamnés sont exécutés d'une balle dans la nuque ou, de plus en plus souvent, par injection létale. Beaucoup des crimes passibles de la peine de mort en Chine – quelque 68 au total – sont des crimes non violents, comme la fraude fiscale, la contrebande et le proxénétisme.

Amnistie demande que les autorités :

- prennent des mesures pour réduire considérablement l'utilisation de la peine de mort comme une première étape vers l'abolition ;
- publient les statistiques sur les exécutions ;
- donnent accès et des informations aux familles et aux avocats aux personnes qui font face à la peine de mort.



[Pour en savoir davantage : amnistie.ca/beijing2008]

Signez la pétition mondiale sur l'abolition de la peine de mort.

Faites signer votre entourage (pétition papier en annexe).

Nie Shubin, jeune ouvrier d'une région rurale de Chine du Nord, dans la province du Hebei, a été exécuté pour meurtre et viol en 1995. La police l'aurait torturé après son arrestation jusqu'à ce qu'il fasse de faux aveux.

Sa famille demande à être indemnisée par les autorités.

Envoyez une carte électronique au ministre de la Justice.
amnistie.ca/beijing2008

Wu Zhenjiang, un jeune étudiant de 24 ans a été exécuté en janvier 2005 pour avoir tué un homme dans une bagarre. Sa mère pense que ses organes auraient été prélevés.

Envoyez une lettre au ministre de la Justice.
Modèle en annexe.



DÉTENTION ARBITRAIRE



« Nous n'excluons pas la possibilité d'obliger tous les toxicomanes de la capitale à se libérer de leur addiction avant les Jeux olympiques. »

Fu Zhenghua, directeur adjoint du bureau de la Sécurité publique de Pékin.

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.
Article 9 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



La rééducation par le travail est une forme abusive de détention administrative qui est appliquée sans inculpation, procès ou contrôle d'une autorité judiciaire donnant un pouvoir illimité à la police. Les personnes détenues dans les centres de « rééducation par

le travail » sont exposées à des risques de mauvais traitements ou de tortures, surtout si elles refusent de reconnaître leurs « torts », de renier leurs convictions ou de « s'amender ».

La police de Beijing a étendu le champ d'application de ce type de détention afin de « nettoyer » la ville à l'approche des Jeux olympiques.

Les périodes de détention prévues par le système de « désintoxication obligatoire » seraient allongées de six à douze mois.

Amnistie demande aux autorités :

- d'abolir les systèmes de « rééducation par le travail », de « désintoxication obligatoire » et de « détention et d'éducation », en veillant à ce que, dorénavant, aucune mise en détention ne soit décidée exclusivement par les autorités policières ;
- de veiller à ce que ces systèmes ne soient pas utilisés pour « nettoyer » la ville avant et pendant les Jeux.



[Pour en savoir davantage : amnistie.ca/beijing2008]

Envoyez une carte électronique pour libérer Bu Dongwei.

Bu Dongwei a été astreint à deux ans et demi de « rééducation par le travail » le 19 juin 2006, à Beijing.

Envoyez une carte électronique au Premier ministre de la Chine.
amnistie.ca/beijing2008

Le défenseur des droits humains pékinois **Hu Jia** a été formellement inculpé d'« incitation à la subversion » le 28 janvier dernier.

Envoyez une lettre au Premier ministre de la Chine. Modèle en annexe.



ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



« La fermeture [du site Internet] Century China n'est qu'un nouvel exemple des restrictions à la liberté du peuple chinois imposées par le gouvernement. Nous devons donc protester de manière ciblée et inflexible contre cet abus de pouvoir du gouvernement. »

Appel de 100 intellectuels chinois contre la fermeture de Century Chine, paru le 2 août 2006

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression...
Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



Des centaines de sites Internet sont bloqués ou interdits en Chine. Les résultats des recherches sont filtrés, et de nombreux sites sont censurés, notamment ceux qui contiennent des expressions comme

« liberté », « droits de l'homme », « Tibet » ou « Amnistie internationale ». Des internautes ont été emprisonnés à l'issue de procès inéquitables, souvent sur des accusations très vagues telles de « subversion » ou de « divulgation de secrets d'État ».

En Chine, près de 30 journalistes et 50 utilisateurs d'Internet sont derrière les barreaux. Des organisations œuvrant pour la liberté des médias ont qualifié le pays de « premier geôlier de journalistes au monde ». Les journalistes chinois sont confrontés à d'importantes restrictions et à une forte censure, et ceux qui enquêtent sur des sujets jugés politiquement sensibles risquent d'être licenciés, menacés, harcelés ou arrêtés.

Amnistie appelle les autorités chinoises à :

- veiller à ce que les médias locaux bénéficient de la même liberté que celle accordée aux journalistes étrangers ;
- prendre sans délai des mesures en vue d'empêcher les arrestations arbitraires, le harcèlement ou le renvoi abusif de journalistes, qui sont autant d'atteintes à la liberté d'expression.



[Pour en savoir davantage : amnistie.ca/beijing2008]

Shi Tao, journaliste, purge une peine de dix ans pour avoir parlé de la répression des manifestations de la place Tian'anmen.

Envoyez-lui des messages de soutien. Exemple de messages en chinois en annexe.

Huang Jinqiu, écrivain et journaliste, purge toujours une peine de douze années d'emprisonnement pour « subversion », en raison de ses écrits politiques sur Internet.

Signez la pétition en ligne ou papier (modèle en annexe).
amnistie.ca/beijing2008

Yang Tongyan, écrivain indépendant, a été condamné à douze ans d'emprisonnement en mai 2006 pour « subversion », pour avoir publié des écrits sur la démocratie en Chine.

Envoyez une carte électronique.
amnistie.ca/beijing2008

Envoyez une carte électronique au ministre de la Justice pour libérer Yang Tongyan.





HARCÈLEMENT DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

« *Nous ne voulons pas les Jeux olympiques – nous voulons le respect des droits humains.* »
Lettre ouverte adressée aux autorités locales par des villageois se plaignant de ne pas avoir été suffisamment indemnisés pour leurs terres à Fujin, dans la province du Heilongjiang, juin 2007

Toute personne... a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels...

Article 22 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



Rabya Khader, militante ouïghour et ancienne prisonnière politique

Les activités de la société civile se sont développées et renforcées ces dernières années, mais les personnes qui contestent des mesures jugées politiquement sensibles ou qui tentent de rallier d'autres personnes à leur cause continuent d'être harcelés

souvent sur des accusations très vagues de «subversion» ou de «divulgaration de secrets d'État».

Parmi elles figurent des avocats, des journalistes, des militants du VIH/sida, des défenseurs des droits des travailleurs, des villageois protestant contre la saisie de leurs terres, et des proches de personnes tuées ou mutilées lors de la répression du mouvement pro démocratique de 1989.

D'ici la fin 2008, les autorités doivent notamment :

- veiller à ce que les défenseurs des droits humains ne soient pas placés en résidence surveillée et puissent communiquer avec des journalistes chinois ou étrangers et soulever des préoccupations légitimes sans risquer de sanctions ni de harcèlement ;
- libérer tous les défenseurs des droits humains actuellement détenus pour leurs opinions.



[Pour en savoir davantage : amnistie.ca/beijing2008]

Envoyez des cartes postales au maire de Beijing afin que les mères de la place Tian'anmen puissent manifester sans être harcelées.

Ye Guozhu, militant du droit au logement, est emprisonné pour avoir tenté d'organiser une manifestation contre les expulsions forcées, en marge des préparatifs des Jeux.

Signez la pétition en ligne ou sur papier (modèle en annexe).
amnistie.ca/beijing2008

Chen Guangcheng, non voyant, conseiller juridique, est emprisonné pour avoir aidé à mettre sur pied des causes concernant le droit au planning familial.

Envoyez une lettre au premier ministre de la Chine. Modèle en annexe.

Les **mères de Tian'anmen** sont harcelées et intimidées dans leurs agissements pour obtenir réparation et information sur leurs enfants et proches ayant subis la répression en 1989.

Envoyez des cartes postales. Inclus dans le matériel.



Pour en savoir davantage

Site Web de la campagne internationale d'Amnistie : amnesty.org/thechinadebate

Chine. Les Jeux olympiques de 2008... et après ? (Index AI : ASA 17/043/2007) : amnesty.org/fr/library/info/ASA17/043/2007

Chine. Jeux olympiques et droits humains : il reste un an à Beijing pour tenir ses promesses (index AI : ASA 17/024/2007, août 2007) : amnesty.org/fr/library/info/ASA17/024/2007 .

Chine. À l'approche des Jeux olympiques, les réformes concernant la peine capitale et les médias sont occultées par la répression contre les militants (index AI : ASA 17/015/2007, avril 2007) : amnesty.org/fr/library/info/ASA17/015/2007 .

Le mouvement olympique

Comité international olympique : olympic.org/fr/organisation/movement/index_fr.asp

Site web officiel des Jeux olympiques de Beijing (Beijing) 2008 : fr.beijing2008.cn/

Site web officiel du Mouvement olympique : olympic.org/fr/index_fr.asp

Organisations militantes

Comité olympique canadien (COC) : olympic.ca/FR/index.shtml

Reporters sans frontières : rsf.org/rubrique.php3?id_rubrique=19

Reporters sans frontières Canada : rsfcanada.org/

Matériel audiovisuel

Sur le Falun-gong : dailymotion.com/relevance/search/chine/video/x20akp_la-vraie-chine_events

Sur la croissance économique en Chine : youtube.com/watch?v=QlwSOEkG_aE

Images de la Chine : youtube.com/watch?v=rzRKJNwNy9Y



**CAMPAGNE LES DROITS HUMAINS SONT EN JEUX
(hiver 2008)**

N'hésitez pas m'envoyer ce bilan par courriel à clelievre@amnistie.ca.

1. Message d'espoir sur les bannières. Avez-vous :

... fait signer les bannières ? OUI NON Combien de signatures? _____

2 Peine de mort

2.1 Avez-vous fait signer la pétition internationale ? OUI NON Combien de signatures? _____

2.2 Envoyez des cartes électroniques pour Nie Shubin ? OUI NON

2.3 Envoyez une lettre au min. de la Justice pour Wu Zhenjiang ? OUI NON

3 Détention arbitraire

3.1 Envoyez des cartes électroniques pour Bu Dongwei ? OUI NON

3.2 Envoyez une lettre au Premier ministre de la Chine pour Hu Jia ? OUI NON

Combien de lettres? _____ Combien de signatures ? _____

4 Entraves à la liberté d'expression

4.1 Envoyez des messages de soutien à Shi Tao ? OUI NON Combien? _____

4.2 Avez-vous fait signer la pétition pour la libération de Huang Jinqiu ? OUI NON

Combien de signatures? _____

4.3 Envoyez des cartes électroniques pour Yang Tongyan ? OUI NON

5 Harcèlement des défenseurs des droits humains

5.1 Avez-vous fait signer la pétition pour la libération de Ye Guozhu ? OUI NON

Combien de signatures? _____

5.2 Envoyez une lettre au Premier ministre de la Chine pour Chen Guangcheng ? OUI NON?

Combien de lettres? _____

5.3 Envoyez des cartes postales pour les Mères de la place Tian'anmen ? OUI NON

Combien de cartes postales envoyées? _____

6. Avez-vous organisé un kiosque d'information? OUI NON

7 Avez-vous utilisé la documentation fournie avec le matériel de la campagne? OUI NON

Est-ce que la documentation vous a aidé à comprendre et à expliquer la situation des droits humains en Chine?

OUI NON

Pourquoi? _____

4. Continuez d'agir... en ligne, avez-vous visité le site internet de la campagne ? OUI NON

5- PARLEZ-NOUS DE VOS BONS COUPS (et ajoutez si possible des photos, elles pourraient paraître dans la revue Agir)

No du collège/universités/groupe local : _____

NOM DE COLLÈGE/ UNIVERSITÉ/GROUPE LOCAL :

SVP, retournez cette feuille-bilan à **Colette Lelièvre** au Secrétariat d'Amnistie internationale
au 6250, boul. Monk, Montréal, Qc, H4E 3H7, Fax : (514) 766-2088 ou encore **courriel à**

clelievre@amnistie.ca



PEINE DE MORT



Peine de mort en Chine

Collectif Pépin 2008

Nie Shubin, jeune ouvrier d'une région rurale de Chine du Nord, dans la province du Hebei, a été exécuté pour meurtre et viol en 1995. La police l'aurait torturé après son arrestation jusqu'à ce qu'il fasse de faux aveux.

Au début de 2005, un homme appréhendé pour d'autres infractions pénales aurait avoué les crimes imputés à Nie Shubin et aurait même décrit la scène du crime avec précision. Les autorités judiciaires ont par la suite reconnu leur erreur.

La famille de Nie Shubin n'a pas été informée sur sa situation au regard de la loi après que sa condamnation ait été prononcée. Elle n'a

toujours pas reçu de copie du jugement. Son père a appris que Nie Schubin avait été exécuté, alors qu'il se rendait à la prison pour lui apporter de la nourriture. Son père a alors tenté de se suicider. Sa mère a ajouté : « Je n'ai qu'un seul fils, tous mes espoirs reposaient sur lui. Ils ont détruit mon avenir. (...) Sans mon fils, ma famille et moi ne pouvons pas continuer. »

Sa famille demande à être indemnisée par les autorités.

Action : Envoyez une carte électronique au ministre de la Justice. Rendez -vous sur le site Web de la campagne : amnistie.ca/beijing2008.



PEINE DE MORT



Un manifestant, près du Bureau de liaison de la Chine à Hong Kong porte une pancarte appelant à l'abolition de la peine de mort.

Wu Zhenjiang, un étudiant de vingt-quatre ans reconnu coupable de coups et blessures volontaires ayant causés la mort, a été exécuté en janvier 2005 à Xi'an dans la province de Shaanxi. Une bagarre aurait démarré dans un café Internet où travaillait Wu lorsqu'un groupe de personnes n'a pas voulu payer pour l'utilisation des ordinateurs. Ce travail à temps partiel permettait à Wu de payer ses études et d'envoyer de l'argent à sa famille.

La famille, de Kuitun dans la région autonome ouïgour du Xinjiang, affirme qu'elle n'a pas pu le voir après son procès en première instance. Depuis, sa mère, Meng Zhaoping (son nom a été modifié) a présenté une requête aux autorités afin d'obtenir plus d'informations. Elle voudrait notamment savoir ce qu'il est advenu du

corps de son fils, puisqu'il n'a pas été rendu à sa famille après la crémation. Elle pense que ses organes ont été prélevés sans autorisation pour servir à des transplantations, mais elle ne dispose d'aucune preuve formelle pour confirmer ses soupçons. Elle a soumis plusieurs demandes d'information sans succès jusqu'à maintenant.

Action : Envoyez une lettre au ministre de la Justice. Vous trouverez un modèle en annexe.



Ministre de la Justice de la République populaire de Chine

WU Aiyong Buzhang

Sifabu

10 Chaoyangmen Nandajie

Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République populaire de Chine

Monsieur le Ministre,

Je soutiens la famille de Wu Zhenjiang qui continue de se battre pour obtenir plus d'informations sur son cas, et en particulier savoir ce qu'il est advenu de son corps qui n'a pas été restitué à sa famille et a été incinéré peu après son exécution.

Conformément aux engagements des autorités en faveur de l'amélioration de la situation des droits humains à l'approche des Jeux olympiques de Beijing et afin que ces Jeux laissent une image positive dans le domaine des droits humains, je vous prie d'améliorer la transparence à propos de la peine capitale, en permettant aux familles et aux avocats des condamnés à mort de les rencontrer et en leur fournissant toutes les informations nécessaires sur les questions administratives et de procédure.

L'abolition de la peine de mort en Chine représenterait une avancée majeure pour la préservation de la dignité humaine et le respect des principes éthiques fondamentaux universels énoncés dans la Charte olympique.

Veillez recevoir l'assurance de ma considération.

DÉTENTION ARBITRAIRE



Bu Dongwei (alias David Bu) a été astreint à deux ans et demi de « rééducation par le travail » (RTL) le 19 juin 2006, à Beijing, pour « s'être opposé à la mise en application de lois nationales et avoir perturbé l'ordre social », après que la police eut découvert chez lui des documents concernant le Fa Lun Gong. Dans les trois premiers mois de sa détention, les autorités ont refusé de révéler à sa famille où il se trouvait. On sait aujourd'hui qu'il est détenu dans le camp de rééducation par le travail de Tuanhe, à Beijing, où il serait contraint de réaliser des travaux de conditionnement.

Amnistie internationale considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, détenu au mépris de ses droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de religion ; elle continue de demander sa libération immédiate et sans condition.

Il a été arrêté par 7 officiers de police, chez lui, dans le district de Haidan à Beijing, le 19 mai (2006). En accord avec la décision du comité des RTL pékinois, qui a le pouvoir d'imposer des périodes de détention administrative sans passer par un procès, il a été accusé de « résistance à l'implantation de la loi nationale et désordre de l'ordre public », prouvée par une confession verbale qu'il fit à la police, et la possession de 80 publications Falun Gong que la police découvrit à son domicile.

La famille de Bu Dongwei réfute ce fait, disant qu'il ne possédait pas plus de 8 exemplaires quand la police vint l'arrêter. Les sources suggèrent que Bu Dongwei fut amené au centre de détention de Qinghe (District de Haidan) puis transféré au camp de rééducation par le travail de Tuanhe à Beijing le 21 juillet 2006.

Les autorités ont prétendu que Bu Dongwei avait décidé de ne pas faire appel, mais la famille réfute cela.

Bu Dongwei avait auparavant purgé une peine de 10 mois en RTL, d'août 2000 à mai 2001, à Tuanhe pour « utilisation d'une association hérétique avant d'interrompre l'implantation de la loi », après avoir envoyé des pétitions aux autorités leur demandant de revoir leur position vis-à-vis des pratiquants de Falun Gong. Pendant cette période, il aurait été torturé et maltraité dans le but de renoncer à ses croyances. Il a été privé de sommeil, battu et forcé de rester assis des journées entières sur une petite chaise.

Action : Envoyez une carte électronique au Premier ministre chinois. Rendez-vous sur le site Web de la campagne à amnistie.ca/beijing2008.



DÉTENTION ARBITRAIRE



Le défenseur des droits humains pékinois **Hu Jia** a été formellement inculpé d'« incitation à la subversion » le 28 janvier dernier. Il reste privé du droit de consulter son avocat, d'être en contact avec sa famille et de recevoir des soins médicaux, en particulier un traitement qu'il doit impérativement suivre tous les jours pour une maladie du foie liée à son infection par le virus de l'hépatite B. Zeng Jinyan, son épouse, est toujours assignée à résidence avec leur bébé. Elle n'est pas autorisée à quitter son domicile, sa ligne de téléphone a été coupée et sa connexion Internet bloquée.

Le bureau de la Sécurité publique (BSP) de Beijing a officiellement communiqué les charges retenues à la famille de Hu Jia le 29 janvier. Il est détenu au centre de détention du BSP municipal de Dougezhuang, dans le district Chaoyang de Beijing. Son avocat, Li Jingsong, qui est lui aussi étroitement surveillé par la police, aurait formulé mi-janvier une demande de libération sous caution en faveur de son

client pour raisons médicales, mais celle-ci a été officiellement rejetée par la police à la fin du mois.

Après avoir été assigné à résidence pendant des mois, Hu Jia a été formellement arrêté dans le but, semble-t-il, de l'empêcher de poursuivre ses activités pacifiques en faveur des droits humains et d'étouffer ses critiques publiques sur le bilan de la Chine en matière de droits humains à l'approche des Jeux olympiques de Beijing en août 2008. Par son arrestation, les autorités envoient aux autres militants chinois un message qui vise à les dissuader de mener des activités similaires.

Avant d'être formellement appréhendé, Hu Jia avait exprimé publiquement ses inquiétudes au sujet des violations des droits humains perpétrées par la police à Beijing, en particulier l'arrestation de militants sans que les procédures légales soient respectées. Parmi ceux-ci figuraient Yang Chunlin, également arrêté pour « subversion ». En Chine, les autorités continuent, pour des motifs politiques, d'inculper de subversion et d'emprisonner des militants qu'elles cherchent à réduire au silence, comme Hu Jia et d'autres qui ont ouvertement critiqué le bilan du pays en matière de droits humains.

En novembre 2007, Hu Jia était intervenu par webcam lors d'une audition devant le Parlement de l'Union européenne à Bruxelles ; il avait déclaré que la Chine n'avait pas respecté sa promesse d'améliorer la situation des droits humains à l'approche des Jeux olympiques.

Action : Envoyez une lettre au Premier ministre chinois. Trouvez une lettre-modèle à l'annexe.



Premier ministre de la République populaire de Chine :

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Fax : + 86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Monsieur le Premier ministre,

Je suis profondément préoccupé-e à l'idée que Hu Jia soit détenu uniquement pour ses activités pacifiques et légitimes en faveur des droits humains et au mépris de son droit à la liberté d'expression.

Je vous demande de le libérer immédiatement et sans condition. D'ici sa libération, je vous demande instamment qu'il soit autorisé sans délai à être en contact avec son avocat et ses proches, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

Je souhaite ardemment que les autorités garantissent sans délai la sécurité de Hu Jia et à veiller à ce qu'il ne soit ni battu ni soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements.

Je suis inquiet/inquiète par le décalage entre le fait que des militants des droits humains, hommes et femmes, soient détenus sans jugement et les promesses faites par de nombreux responsables chinois d'améliorer la situation des droits humains à l'approche des Jeux olympiques de Beijing en août 2008.

COPIES À :

Directeur du bureau de la Sécurité publique de Beijing

MA Zhenchuan Juzhang
Beijingshi Gong'anju
9 Qianmen Dongdajie
Dongchengqu
Beijingshi 100740
République populaire de Chine

Fax : +86 10 85222320

Courrier électronique : wbjc@sohu.com

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Ambassadeur

Ambassade de la République populaire de Chine
515, rue Saint-Patrick
Ottawa (Ontario)
K1N 5H3 Canada

Tél : (613) 789-3434

Télécopieur: (613) 789-1911

Site Web : ca.mofcom.gov.cn

Son Excellence M. SHUMIN LU

ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



Le journaliste et poète, **Shi Tao**, purge une peine de dix ans d'emprisonnement pour avoir envoyé un courriel résumant un communiqué du Département central de la propagande chinoise sur la manière dont les journalistes devaient traiter le 15^e anniversaire de la répression du mouvement pro démocratique de 1989. Il a été arrêté à son domicile, dans la ville de Taiyuan, province du Shanxi, le 24 novembre 2004, puis inculpé de « *divulgence illégale de secrets d'État à l'étranger* ». Le tribunal populaire intermédiaire de Changsha, province du Hunan, l'a condamné en avril 2005 et son appel a été rejeté en juin 2005.

Il est détenu à la prison de Deshan, située dans la ville de Changde City, où il serait soumis à des travaux forcés et où il souffrirait de problèmes respiratoires et d'irritations cutanées provoquées par la poussière. Sa condamnation s'est appuyée en partie sur des informations fournies aux autorités chinoises par le fournisseur de services Internet Yahoo!

Amnistie internationale le considère comme un prisonnier d'opinion et demande en conséquence qu'il soit libéré immédiatement et sans condition. L'organisation est également profondément préoccupée par le rôle qu'a joué Yahoo! dans la condamnation de Shi Tao par les autorités et, d'une manière plus générale, par l'implication des sociétés Internet internationales dans la politique de censure du gouvernement chinois.

Information complémentaire

Le fournisseur de services Internet Yahoo! a transmis aux autorités chinoises des informations sur le compte personnel de Shi Tao, qui ont conduit à la condamnation de celui-ci. Des porte-parole de Yahoo! ont affirmé par la suite que l'entreprise n'a fait qu'appliquer les lois locales et qu'elle ne disposait alors d'aucune information sur la nature de l'enquête en cours. Toutefois, un document de la police chinoise rendu public durant l'été 2007 laisse penser que Yahoo! était au moins au courant de la nature générale du « *crime* » reproché à Shi Tao avant de fournir les renseignements le concernant.

L'avis adressé en avril 2004 par la police à Yahoo! indiquait que celle-ci recherchait des éléments de preuve contre une personne soupçonnée d'avoir *divulgué des secrets d'État à l'étranger* ». Le 14 novembre 2007, Yahoo Inc. a conclu un accord à l'amiable dans une procédure intentée en Californie du Sud par les familles de Wang Xiaoning et de Shi Tao, en vertu de deux lois fédérales américaines.

Les familles reprochaient à Yahoo! d'avoir fourni des informations sur les activités sur Internet de Wang Xiaoning et de Shi Tao, ce qui rendait le fournisseur d'accès « *complice* » de violations des droits humains. Les termes de l'accord n'ont pas été rendus publics.

Amnistie internationale considère que Shi Tao est détenu pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression. L'organisation le considère comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition.

Action : Envoyez un mot de soutien à Shi Tao sur une carte postale de votre région. Voyez les exemples de messages en français et en chinois en annexe.



Témoignez votre soutien à Shi Tao

Envoyez des messages simples, sans caractère religieux, référence politique, en écrivant par ordre de préférence, en chinois, anglais ou en français.

Ne mentionnez pas Amnistie internationale.

Exemple :

Cher Shi Tao,

J'espère que votre moral reste bon dans ces conditions difficiles.

Je vous souhaite bon courage et suis de tout cœur avec vous.

Pour personnaliser vos messages, vous pouvez aussi reprendre des exemples de messages en chinois que vous trouverez en annexe.

Vous pouvez les découper et les coller sur une carte postale de votre région.

Envoyez vos messages :

湖南省常德市武陵区德山监狱

湖南省常德市武陵区樟木桥

邮编: 415400

Deshan Jianyu,

Zhangmuqiao, Wuling qu,

Changde city,

Hunan province

PRChina 415400



Exemples de messages

Bonjour à toi (à vous)... (le nom de la personne).

你 (您) 好 (le nom de la personne).

Ce ne sont pas que des mots, je pense vraiment très fort à toi.

不只是说说, 我真是很想你.

J'espère que tu vas bien et que cette carte t'apportera du réconfort en cette période de fin d'année. Je pense à toi.

我希望你一切都好, 也希望 这张明信片给你带去祝贺.

我想着你.

J'espère que vous allez bien et que cette carte vous apportera un peu de réconfort en cette période de fin d'année. Je pense à vous.

我希望您一切都好, 也希望 这张明信片给您带去祝贺.

我想着您.

J'espère que cette carte saura toucher ton coeur.

我希望这张明信片给你带来温暖.

Je suis loin mais je pense beaucoup à toi.

我在很远的地方可是我很想你.

Je (vous) t'envoie mes pensées les plus réconfortantes.

我寄给你(您)最好的祝愿.

Un petit mot de tendresse juste pour toi (vous).

给你 (您) 一点儿温暖.

Ne perds pas courage, tu n'es pas seul. Je pense à toi.

勇敢一些. 你不是一个人. 我想着你.



ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



Huang Jinqiu, écrivain et journaliste, purge toujours une peine de douze années d'emprisonnement pour « *subversion* », dans la prison de Pukou à Nanjing (province du Jiangsu), en raison de ses écrits « *réactionnaires* » sur Internet. Il envisageait notamment de créer un parti démocratique et patriotique.

Huang Jinqiu, correspondant régulier du site Internet Boxun, a été arrêté le 13 septembre 2003, à Lianyungang, dans la province du Jiangsu (Est). Sa famille est restée sans nouvelles pendant plusieurs mois et n'a appris qu'en janvier 2004 qu'il est détenu à la prison de Changzhou. Huang Jinqiu a été condamné, le 27 septembre 2004, à douze ans d'emprisonnement pour "subversion d'État".

Né en 1974, Huang Jinqiu a travaillé comme journaliste dans plusieurs journaux, dont le Yangcheng Wanbao.

Ensuite, depuis la Malaisie où il poursuivait ses études de journalisme, il s'est rendu célèbre par les articles politiquement engagés qu'il publiait sur Boxun, sous le pseudonyme de Qing Shuijun.

Les autorités chinoises suivaient particulièrement l'activité du cyberdissident depuis qu'il avait déclaré son intention, en janvier 2003, de créer un parti politique (le Parti démocrate et patriote de Chine -CPDP). Huang Jinqiu a été arrêté quelques jours après son retour en Chine.

Action : Signez la pétition pour faire libérer Huang Jinqiu. Faites signer votre entourage sur le modèle fourni en annexe.



ENTRAVES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION



Yang Tongyan, (nom de plume, Yang Tianshui) a été condamné, le 16 mai 2006, à douze ans de prison, pour « *subversion* », pour avoir publié des écrits favorables au changement politique et démocratique en Chine. Yang Tianshui a été arrêté sans mandat d'arrêt par des agents en civil du Bureau de la sécurité, et son procès a été expédié en trois heures. Il a aussi été accusé de redistribuer à des dissidents emprisonnés et à leurs familles de l'argent reçu de l'étranger, ainsi que de vouloir créer une branche locale du Parti de la démocratie en Chine, qui est interdit.

Yang Tianshui est écrivain indépendant. Il avait publié de très nombreux articles sur Internet, notamment dans la version chinoise du quotidien Epoch Times, édité à l'étranger. Il avait, par exemple, évoqué les tortures que subissent les défenseurs des droits humains et la protection apportée par les autorités à certains criminels.

Le cyberdissident avait déjà purgé une peine de dix de prison entre 1990 et 2000 pour avoir critiqué la répression du mouvement pro démocratique de 1989 et essayé de former un parti politique d'opposition. Arrêté de nouveau le 24 décembre 2004 à Hangzhou (province du Zhejiang, dans le sud-est du pays), il était resté plusieurs semaines en détention sans pouvoir donner de nouvelles à sa famille.

Informations complémentaires

Les lois et les politiques chinoises sont, par beaucoup d'aspects, en contradiction avec les normes internationales relatives aux droits humains, notamment le droit à la liberté d'expression. Les accusations de « *divulgaration de secrets d'État* » et de « *subversion* », dont le Code pénal donne une définition vague et large, continuent d'être utilisées pour incarcérer et poursuivre arbitrairement des journalistes, des rédacteurs en chef et des internautes.

Les sites Internet d'organisations internationales, telles que les organisations de défense des droits humains Amnistie internationale, Human Rights Watch, Human Rights in China et autres, sont bloqués par les autorités chinoises.

Action: Envoyez une carte électronique au ministre de la Justice en vous rendant à amnistie.ca/beijing2008.



HARCÈLEMENT DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



Militant pour le droit au logement, **Ye Guozhu** continue de purger la « *période disciplinaire* » de dix mois à laquelle il a été astreint à la prison de Qingyuan pour avoir essayé à plusieurs reprises de former un recours contre sa condamnation. Il avait été condamné à quatre ans de prison pour avoir tenté d'organiser une manifestation contre les expulsions forcées, à Beijing, en marge des préparatifs des Jeux olympiques.

Ye Guozhu a été évincé de chez lui lorsqu'il s'est avéré que son logement se trouvait sur un site devant être utilisé pour la préparation des Jeux olympiques. Son logement a été démoli par les autorités ainsi que ses deux restaurants.

Il a été condamné à quatre ans d'emprisonnement après avoir demandé l'autorisation d'organiser une manifestation à Beijing avec d'autres victimes d'expulsions forcées en décembre 2004. Amnistie internationale considère Ye Guozhu comme un

prisonnier d'opinion. Amnistie internationale reste gravement préoccupée de sa sécurité, car il s'est avéré récemment que Ye Guozhu avait été torturé en détention en étant, par exemple, pendu au plafond par les bras et frappé à coups de matraques électriques.

Information complémentaire

La famille de Ye Guozhu fait partie des 6 000 familles et plus qui sont évincées parce que leur logis se trouve sur le site des Jeux olympiques. Le Centre pour le droit au logement et contre les évictions estime que le nombre de personnes affectées est encore plus élevé, peut-être des centaines de milliers. Beaucoup de ces personnes n'ont pas été relocalisées ou non pas été compensées.

Les autorités de la ville de Beijing ont non seulement procédé à des expulsions forcées sur des sites liés aux Jeux olympiques mais elles ont également décidé d'améliorer l'image de la ville d'ici l'ouverture des Jeux en élargissant la « *rééducation par le travail* » – incarcération sans inculpation – à des délits tels que la publicité ou la distribution de prospectus illégales ; la conduite d'un taxi ou une activité commerciale sans licence ; le vagabondage ; la mendicité.

Action : Signez la pétition sur notre site à amnistie.ca/beijing2008. Faites signer votre entourage en photocopiant le modèle à l'annexe.



HARCÈLEMENT DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



Chen Guangcheng, non voyant, militant et conseiller juridique, aidait des habitants de Linyi à tenter une action en justice contre les autorités locales au sujet d'une campagne de stérilisations et d'avortements forcés, menée dans le cadre de la politique de contrôle des naissances. Après plusieurs mois de détention arbitraire, il a été jugé le 18 août 2006 pour « *dommages intentionnels à la propriété publique et perturbation de la circulation par des rassemblements populaires* ». Il purge actuellement une peine de quatre ans et trois mois d'emprisonnement.

Selon certaines informations, le 16 juin 2007, Chen Guangcheng aurait été roué de coups par ses codétenus sur ordre des gardiens de la prison parce qu'il avait refusé de se laisser raser la tête. Chen a ensuite été privé de soins médicaux, Amnistie internationale estime que sa vie est en danger et craint qu'il ne soit de nouveau torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Malgré l'adoption de plusieurs mesures visant à limiter le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements, ces pratiques restent très répandues en Chine. Parmi les méthodes couramment utilisées figurent les coups de pied, les passages à tabac, les décharges électriques, la suspension par les bras, l'enchaînement dans une position douloureuse et la privation de sommeil ou de nourriture.

Le cas de Chen Guangcheng n'est qu'une illustration parmi tant d'autres d'une politique préoccupante consistant à condamner et incarcérer, à l'issue de procès iniques, des avocats et des militants chinois. Cette pratique se poursuit en dépit des promesses des autorités chinoises, qui se sont engagées à améliorer la situation des droits humains en Chine d'ici les Jeux olympiques de 2008 à Beijing.

Chen Guangcheng a déclaré qu'on le sanctionnait pour « *désobéissance* », parce qu'il s'obstine à former un recours devant une instance supérieure de la province. Aveugle de naissance, il a besoin de l'aide de son avocat ou de son épouse pour effectuer cette démarche. Or, l'administration de la prison refuse que ceux-ci lui rendent visite plus de trente minutes par mois, ce qui rend impossible la préparation de la procédure de recours.

Amnistie internationale considère cet homme comme un prisonnier d'opinion, détenu pour ses activités légitimes de défense des droits humains ; l'organisation demande sa libération immédiate et sans condition.

Amnistie internationale reste profondément préoccupée par le fait que les défenseurs des droits humains qui tentent de signaler au plus grand nombre les violations, de contester les politiques jugées sensibles, ou de rallier d'autres à leur cause s'exposent à de graves atteintes à leurs droits.

Action : Envoyez une lettre au Premier ministre de la Chine. Utilisez la lettre-modèle que vous trouverez en annexe.



Premier ministre de la République populaire de Chine

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Fax : + 86 10 65961109 (via le ministère des Affaires étrangères)

Monsieur le ministre,

Je vous demande de libérer Chen Guangcheng immédiatement et sans condition. Je vous enjoins également de vous assurer qu'il ne subira plus de torture ou de mauvais traitement en prison.

Je vous prie de démarrer une enquête complète et impartiale sur les allégations de torture et de mauvais traitements que Chen Guangcheng aurait subi en détention afin que justice soit faite.

Je suis préoccupé-e par la situation de la femme de Chen, Yuan Weijing alors qu'elle aurait subis des abus aux mains de la police parce qu'elle voulait obtenir justice pour son mari.

Les autorités chinoises doivent immédiatement garantir la sécurité de Yuan Weiting et s'assurer qu'elle peut vaguer à ses activités pacifiques et légitimes sans crainte de détention arbitraire, d'harcèlement ou d'autres violations importantes de ses droits humains.

c.c. L'ambassadeur de la Chine au Canada

Son Excellence M. SHUMIN LU

Ambassadeur

Ambassade de la République populaire de Chine
515, rue Saint-Patrick
Ottawa (Ontario)
K1N 5H3 Canada

Tél : (613) 789-3434

Télécopieur: (613) 789-1911

Site Web : ca.mofcom.gov.cn

HARCÈLEMENT DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS



Les **Mères de Tien'anmen**, une association fondée par Ding Zilin, professeur d'université en retraite, regroupe quelque 130 défenseurs des droits humains, des femmes pour la plupart, dont les enfants ou d'autres proches ont été tués ou blessés lors de la répression du mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Les autorités ne présentent plus aujourd'hui les événements comme une « *rébellion*

contre-révolutionnaire » préférant parler d'« *incident politique* », mais continuent de faire la sourde oreille aux appels réclamant justice pour les victimes et leurs familles.

Les Mères de Tian'anmen ont dressé une liste comportant le nom de plus de 180 personnes qui ont trouvé la mort et d'au moins 70 autres qui ont été blessées.

Elles adressent régulièrement des appels et des pétitions aux autorités chinoises pour que les familles des victimes soient autorisées à organiser des cérémonies publiques de commémoration et à recevoir de l'aide humanitaire fournie par des organisations ou des personnes. Elles demandent également la fin du harcèlement des victimes et de leurs proches, la libération de toutes les personnes qui sont encore incarcérées pour avoir participé à des manifestations pacifiques, ainsi que l'ouverture d'une enquête publique et approfondie sur les événements du 3 et du 4 juin 1989. Les Mères de Tian'anmen sont victimes de harcèlement, de discrimination et de détention arbitraire en raison de leurs activités.

Chaque année, au moment de l'anniversaire de la répression de 1989, de nombreux militants et défenseurs des droits humains, dont les Mères de Tian'anmen, sont placés sous stricte surveillance policière, et notamment assignés à résidence.

Certains signes laissent toutefois à penser que les contrôles ont été assouplis. En juin 2007, Ding Zilin, ainsi que son mari et deux autres proches de victimes auraient été autorisés à allumer des bougies devant les photographies de leurs enfants lors d'une courte cérémonie de commémoration sur l'avenue Chang'an, à l'ouest de la place Tian'anmen, à l'endroit où le fils de Ding Zilin, âgé de dix-sept ans, aurait été abattu par des soldats. D'autres membres des Mères de Tian'anmen ont pu organiser la cérémonie annuelle en mémoire de leurs enfants au cimetière de Wan'an, à Beijing, où la surveillance semblait s'être relâchée par rapport aux années précédentes. Avant le dix-huitième anniversaire, une vingtaine de membres des Mères de Tian'anmen ont réussi à organiser un séminaire informel à Beijing pour évoquer leurs sujets de préoccupation. C'était apparemment la première fois qu'une telle réunion était autorisée.

Tout en se félicitant de cette avancée, Amnistie internationale prie instamment les autorités d'aller plus loin et de permettre l'ouverture d'un débat public sur les événements des 3 et 4 juin 1989. Une telle mesure constituerait un pas important vers la justice pour les victimes de la répression et leurs familles.

L'organisation appelle également les autorités chinoises à remettre en liberté toutes les personnes emprisonnées à la suite des manifestations de 1989 et à ordonner une enquête approfondie, indépendante et impartiale sur la répression en vue de traduire en justice les responsables et d'indemniser les victimes ou leurs familles.

Action: Envoyez des cartes postales au maire de Beijing.



BANDEROLES D'ESPOIR

Le Secrétariat international a produit quatre banderoles destinés à recueillir les messages d'espoir des militantes et militants de partout dans le monde. Elles devraient être livrées au secrétariat vers la fin mars. Dès leur livraison, nous vous enverrons un message pour savoir si vous voulez en obtenir une.

**RIGHTS
RESPECTED**

尊重
人
权



AMNESTY
INTERNATIONAL



Nous vous demandons d'écrire des messages d'espoir pour qu'enfin les droits humains soient respectés en Chine et de faire signer le petit mot.

Nous en avons commandées 100 en français. Une seule banderole sera disponible gratuitement par groupe.

Pour commander une banderole, envoyez un courriel à olympiades2008@amnistie.ca.

**Elles doivent être acheminées
au secrétariat au plus tard **vendredi 30 mai prochain** à :**

Colette Lelièvre
6250, boul. Monk
Montréal H4E 3H7

Le secrétariat les rassemblera et ira les déposer à l'ambassade de Chine à Ottawa. Vous êtes invité-e-s à venir avec nous. Plus d'informations seront disponibles sur cette activité bientôt.

Les banderoles seront ensuite acheminées à Londres pour constituer une immense bannière avec des messages d'espoir de toutes les sections participantes d'Amnistie. Le secrétariat international la fera parvenir aux autorités chinoises.



Les droits humains sont en jeuX

OLYMPIADES POUR LES DROITS HUMAINS

Amnistie internationale Canada francophone a proposé aux groupes scolaires d'organiser des Olympiades pour les droits humains, une façon de faire comprendre aux jeunes ce que vivent les Chinoises et Chinois quotidiennement comme violations des droits humains.

Nous vous encourageons à organiser cette activité dans vos communautés. Bientôt un Guide des Olympiades pour les droits humains sera disponible. Vous en serez avisé par courriel.



Afin de bien faire connaître la campagne sur la Chine, nous avons créé un macaron pour les jeunes. Vous en trouverez un exemplaire gratuit dans cet envoi.

Si vous voulez en commander, envoyez un courriel à olympiades2008@amnistie.ca. Nous vous communiquerons le coût à l'unité bientôt.



République populaire de Chine



Halte aux exécutions

Premier ministre de la République populaire de Chine
WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes profondément préoccupé-e-s par l'utilisation large de la peine de mort en Chine où, chaque année, davantage de condamnés sont exécutés que dans tous les autres pays du monde réunis. Nous accueillons favorablement le rétablissement récent du contrôle par la Cour populaire suprême de toutes les condamnations à mort prononcées en Chine et nous prenons acte des déclarations officielles selon lesquelles cette mesure a entraîné une diminution du nombre de prisonniers condamnés à mort et exécutés. Nous restons toutefois profondément préoccupés par le fait que les statistiques officielles sur la peine de mort restent un secret d'État. Dans l'intérêt de la transparence, nous vous exhortons à user de votre influence pour obtenir la publication régulière des statistiques officielles sur le nombre total de prisonniers condamnés à mort et exécutés en Chine.

Nous déplorons que les initiatives prises pour réformer le système d'application de la peine de mort en Chine soient d'une ampleur limitée et qu'elles ne prennent pas en compte des questions fondamentales en matière de droits humains. Nous sommes tout particulièrement préoccupé-e-s par le fait que quelque 68 crimes, dont des crimes non violents, sont toujours passibles de la peine capitale. **Nous vous prions de prendre des mesures en vue de réduire le nombre de crimes passibles de la peine de mort, en excluant l'application de ce châtiment pour les infractions de nature économique et celles liées à la drogue.**

La peine de mort est une violation du droit à la vie et elle bafoue l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants. Elle est également contraire aux principes fondamentaux de la Charte olympique relatifs à la préservation de la dignité humaine et au respect des principes éthiques fondamentaux universels. Pour que les Jeux olympiques d'août 2008 laissent un héritage positif en matière de droits humains, **nous vous prions de mettre en œuvre d'autres mesures en vue d'améliorer la transparence et d'œuvrer en faveur de l'abolition totale de la peine de mort en Chine.**

	Nom et prénom	Adresse et code postal	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Retournez la pétition pour le 31 mai 2008.
Retournez au secrétariat d'Amnistie internationale au 6250, boul. Monk, Montréal H4E 3H7
à l'attention de Colette Lelièvre

Mettre fin à la censure : Libérez Huang Jinqiu

Ministre de la Justice de la République populaire de Chine
WU Aiying Buzhang
Sifabu
10 Chaoyangmen Nandajie
Chaoyangqu
Beijingshi 100020
République populaire de Chine

Monsieur le Ministre,

Nous sommes profondément préoccupé-e-s par la sécurité de Huang Jinqiu, qui purge une peine de douze ans d'emprisonnement dans la prison de Pukou, province du Jiangsu, pour « *subversion* » en raison de ses écrits « *réactionnaires* » sur Internet. Le système de censure d'Internet en Chine est contraire aux garanties de la liberté d'expression énoncées dans les traités internationaux relatifs aux droits humains et dans la Constitution chinoise. Nous considérons Huang Jinqiu comme un prisonnier d'opinion incarcéré pour avoir simplement exercé ses droits fondamentaux à la liberté d'expression et d'association. **Nous vous exhortons à le faire libérer immédiatement et sans condition.**

Les conditions de détention de Huang Jinqiu semblent s'être améliorées depuis 2006 et il est désormais autorisé à écouter la radio et à rédiger le journal de la prison. Nous restons toutefois préoccupés par des informations selon lesquelles il a été torturé et maltraité durant sa garde à vue ainsi qu'en détention. **Nous vous prions d'ordonner une enquête approfondie et impartiale sur ces allégations en vue de traduire en justice les responsables de ces agissements. Nous vous demandons également de veiller à ce que Huang Jinqiu ne soit pas de nouveau torturé ni maltraité en détention.**

Le maintien en détention de Huang Jinqiu et d'autres personnes pour avoir utilisé Internet de manière légitime s'oppose aux engagements pris par de nombreux responsables chinois en matière d'amélioration des droits humains dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques, et notamment à la promesse de « *liberté totale des médias* » en Chine pendant les Jeux. Ces pratiques sont également contraires aux principes fondamentaux de la Charte olympique relatifs à la préservation de la dignité humaine et au respect des principes éthiques fondamentaux universels. Pour que les Jeux olympiques d'août 2008 laissent un héritage positif en matière de droits humains, nous vous prions de mettre un terme à ces pratiques abusives.

	Nom et prénom	Adresse et code postal	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Retournez au secrétariat d'Amnistie internationale au 6250, boul. Monk, Montréal H4E 3H7
à l'attention de Colette Lelièvre

Respecter les droits des défenseurs des droits humains : Libérez Ye Guozhu

Premier ministre de la République populaire de Chine

WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie
Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

Monsieur le Premier ministre,

Nous sommes profondément préoccupé-e-s par la sécurité de Ye Guozhu, incarcéré et condamné en décembre 2004 à quatre ans d'emprisonnement pour « *avoir cherché à provoquer un conflit et troublé l'ordre public* ». Il a été interpellé après avoir sollicité l'autorisation d'organiser une manifestation contre des expulsions apparemment forcées à Beijing. Selon des sources fiables, Ye Guozhu a été torturé en prison, et notamment frappé à coups de matraque électrique alors qu'il était détenu dans la prison de Chaobai à la fin de 2006. Il a également été contraint à rester assis pendant de longues périodes sur une chaise dure, ainsi qu'à porter des menottes et des entraves pour les chevilles durant une période « *disciplinaire* » dans la prison de Qingyuan en 2005. Cet homme aurait des douleurs dans le dos et les chevilles à la suite des sévices qui lui ont été infligés durant sa détention préventive et après sa condamnation ; il souffrirait également d'hypertension, de troubles cardiaques et de thrombose cérébrale. Les autorités pénitentiaires ne lui donneraient que des médicaments de base pour l'hypertension et empêcheraient sa famille de lui fournir d'autres médicaments.

Amnistie internationale considère Ye Guozhu comme un prisonnier d'opinion incarcéré en violation de ses droits fondamentaux à la liberté d'expression, d'association et de réunion. **Nous vous exhortons à le libérer immédiatement et sans condition. Nous vous prions également de prendre des mesures concrètes afin que cet homme et les autres défenseurs des droits humains en Chine puissent mener leurs activités pacifiques et légitimes sans crainte d'être victimes de détention arbitraire et d'actes de torture et de mauvais traitements, entre autres violations des droits humains.**

Le maintien en détention de Ye Guozhu et d'autres militants pacifiques est contraire aux engagements pris par de nombreux responsables chinois en faveur de l'amélioration de la situation des droits humains dans le cadre des préparatifs des Jeux olympiques. Ces pratiques sont également contraires aux principes fondamentaux de la Charte olympique relatifs à la préservation de la dignité humaine et au respect des principes éthiques fondamentaux universels. Pour que les Jeux olympiques d'août 2008 laissent un héritage positif en matière de droits humains, nous vous prions de mettre un terme à ces pratiques abusives.

	Nom et prénom	Adresse et code postal	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			